



Normes sécurité et incendie des salles polyvalente

Par **yuliya**, le **04/07/2008** à **15:09**

bonjour,

nous n'arrivons pas de connaître si la salle polyvalente de notre village est conforme ou pas aux normes de sécurité et incendie. La mairie ne donne pas cette information. Où pouvons-nous trouver les textes sur les normes de sécurité et incendie et la réglementation des salles polyvalentes proches des habitations ? Quel est l'organisme qui contrôle ces bâtiments ? Quelle est la fréquence des contrôles ?

merci

Par **Tisuisse**, le **04/07/2008** à **17:38**

Les établissements habilités à recevoir du public comme les salles de cinéma, les salles des fêtes, les discothèques, les théâtres, etc... sont soumis à une réglementation très stricte et très sévère. La préfecture peut vous renseigner sur cette réglementation ainsi que votre caserne de pompiers.

Certains éléments de sécurité doivent être vérifiés chaque année, d'autres le sont de façon plus espacée. Tout cela vous sera expliqué à la préfecture.

Par **JamesEraser**, le **06/07/2008** à **08:43**

[citation]Où pouvons-nous trouver les textes sur les normes de sécurité et incendie et la réglementation des salle polyvalentes proches des habitation[/citation]

Les ERP sont soumis à des contrôles systématiques relevant de l'autorité du Préfet.

Il s'agit de la commission de sécurité et incendie. Si la salle polyvalente continue de recevoir du public, c'est que logiquement, elle a reçu l'aval de la commission départementale de sécurité incendie.

Toutefois, vous pouvez certainement vous adresser à la préfecture pour obtenir des informations complémentaires sur cette salle.

La réglementation est différente selon les caractéristiques.

<http://www.protectionincendie.com/securite-incendie-etablisements-public.html>

ou encore

<http://www.acteursdusport.fr/577-reglementations-applicables-aux-erp-etablisements-recevant-du-public.htm>

Experatooment

Par **yuliya**, le **15/07/2008** à **14:38**

MERCI BEAUCOUP POUR CES LIENS TRES UTILES